

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

Séance ordinaire du Conseil municipal de Lotbinière, tenue le **14 mars 2022** à 20 h 00.

PERSONNES PRÉSENTES :

Siège #1 - Madame Nadine Demers
Siège #2 - Monsieur Sylvain Pillenière
Siège #5 - Monsieur Pierre Lemay
Siège #6 - Monsieur Marin Groleau

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Siège #3 - Monsieur Philippe Jean

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Jean Bergeron, maire.

Madame Sandra Bélanger, directrice générale & greffière-trésorière, participe à la rencontre à titre de secrétaire-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

61-03-2022

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 14 février 2022

4 - ADMINISTRATION

4.1 - Gestion budgétaire et approbation des comptes

5 - PÉRIODE D'INFORMATIONS

6 - LÉGISLATION

6.1 - Adoption du projet final du règlement REG 296-2022 dont le sujet est : « Code d'éthique et de déontologie des élus-es »

6.2 - Adoption du projet final du règlement REG 297-2022 dont le sujet est : « La numérotation des immeubles sur le territoire de la municipalité de Lotbinière »

6.3 - Vente pour non-paiement des taxes

6.4 - Présentation et dépôt de l'avis de motion et du projet 1 pour le règlement REG 298-2022 dont le sujet est « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux »

7 - AFFAIRES COURANTES

7.1 - Mandataires à la S.A.A.Q.

7.2 - Les élus(es) municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien

7.3 - Octroi - Impression du journal « Le Phare »

8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET RURALITÉ

8.1 - Demande d'approbation de PIIA - 854, rang Saint-François / Changement du revêtement extérieur

8.2 - Demande d'approbation de PIIA - 7648, route Marie-Victorin / Changement du revêtement extérieur du bâtiment principal et secondaire

8.3 - Demande d'approbation de PIIA - 7529, route Marie-Victorin / Approbation d'un enseigne

8.4 - Demande d'approbation de modification de PIIA - 7124, route Marie-Victorin / Changement des dimensions d'un garage

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 - Dépôt du rapport annuel 2021 du service des incendies Lotbinière-Leclercville
- 10 - TRANSPORT
 - 10.1 - Interdiction de stationnement de la portion sud en direction est de la route Marie-Victorin dans le périmètre urbain
 - 10.2 - Dépôt de l'approbation des dépenses - Programme d'Aide à la Voirie Locale - Entretien des Routes Locales dont l'acronyme est PAVL-ERL
 - 10.3 - PIIRL - Modification à la liste des priorités de la municipalité de Lotbinière
 - 10.4 - Octroi - Nivelage des routes gravellées
- 11 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 11.1 - Octroi - Travaux de correction de la ventilation du poste de distribution
 - 11.2 - Entente intermunicipale - Service de vidange des fosses septiques / Ajout de la municipalité de Villeroy
- 12 - LOISIRS, FAMILLE ET ORGANISMES
 - 12.1 - Projet - Halte Camping Lotbinière
 - 12.2 - Politique de gestion et de tarification - Journal "Le Phare"
 - 12.3 - Tarification - Camp de jour
 - 12.4 - Représentation auprès de la municipalité de Leclercville
- 13 - CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
 - 13.1 - Moratoire à l'entente entre le Pôle Agroalimentaire et la municipalité de Lotbinière
- 14 - VARIA
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Marin Groleau

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour en retirant le point 13 "Moratoire à l'entente entre le Pôle Agroalimentaire et la municipalité de Lotbinière" et en ajoutant le point 12.4 "Représentation auprès de la municipalité de Leclercville"

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

62-03-2022

3.1 - Séance ordinaire du 14 février 2022

Il est proposé par Pierre Lemay
Appuyé par Nadine Demers

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022 tel que proposé.

4 - ADMINISTRATION

63-03-2022

4.1 - Gestion budgétaire et approbation des comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu un rapport démontrant l'état des revenus et dépenses de février, daté du 3 mars 2022 et une liste des comptes à payer :

Il est proposé par Sylvain Pillenière
Appuyé par Nadine Demers

Et résolu unanimement d'accepter le rapport de la gestion financière, de ratifier les comptes incompressibles et de délégation de pouvoir et d'autoriser le paiement des comptes suivants tels que les documents présentés sauf pour la facture de Serrupro qui est retirée de la liste et sera présentée à nouveau ultérieurement.

Présentation budgétaire de la période : **2**

Gestion budgétaire

Revenus prévus au budget 2022 :	1 896 992.00 \$
Revenus à ce jour:	1 653 380.06 \$
Dépenses au budget:	1 896 992.00 \$
Dépenses avant affectations:	244 541.86 \$
Affectations:	53 300.00 \$
Résultats après affectations:	1 355 538.20 \$

Approbation des comptes au 03-03-2022

Comptes soumis pour la période 02-2022:	42 977.15 \$
Comptes soumis pour la période 03-2022:	113 494.79 \$
Salaires de la période 2 :	31 583.50 \$

5 - PÉRIODE D'INFORMATIONS

6 - LÉGISLATION

64-03-2022

6.1 - Adoption du projet final du règlement REG 296-2022 dont le sujet est : « Code d'éthique et de déontologie des élus-es »

Considérant que, par la résolution 14-02-2022, Sylvain Pillenière a déposé un avis de motion et présenté le projet 1 du REG 296-2022 dont le sujet est « Code d'éthique et de déontologie des élus-es »

Il est proposé par Marin Groleau

Appuyé par Pierre Lemay

Que, demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit règlement;

Que, le projet final du REG 296-2022, soit disponible sur le site Internet de la municipalité pour consultation par le public et que ce même projet soit disponible en version papier pour ceux qui ne possèdent pas les outils nécessaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

65-03-2022

6.2 - Adoption du projet final du règlement REG 297-2022 dont le sujet est : « La numérotation des immeubles sur le territoire de la municipalité de Lotbinière »

Considérant que, par la résolution 22-02-2022, Philippe Jean a déposé un avis de motion et présenté le projet 1 du REG 297-2022 dont le sujet est « La numérotation des immeubles sur le territoire de la municipalité de Lotbinière »

Il est proposé par Nadine Demers

Appuyé par Marin Groleau

Que, demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit règlement;

Que, le projet final du REG 297-2022, soit disponible sur le site Internet de la municipalité pour consultation par le public et que ce même projet soit disponible en version papier pour ceux qui ne possèdent pas les outils nécessaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

6.3 - Vente pour non-paiement des taxes

La municipalité de Lotbinière n'a aucun dossier à transmettre à la MRC de Lotbinière pour la vente des immeubles dont les taxes sont en souffrance.

66-03-2022

6.4 - Présentation et dépôt de l'avis de motion et du projet 1 pour le règlement REG 298-2022 dont le sujet est « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux »

Avis de motion et dépôt du projet 1 du REG 298-2022 est donné par Marin Groleau

Que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis pour adoption le règlement REG 298-2022 dont le sujet est : « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ». Un projet de ce règlement est présenté en séance tenante;

Que, ce règlement abroge et remplace le REG 218-2012 dont le sujet est « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux »

Que, demande de dispense est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit règlement.

7 - AFFAIRES COURANTES

67-03-2022

7.1 - Mandataires à la S.A.A.Q.

Considérant que la municipalité de Lotbinière doit effectuer des transactions concernant les immatriculations et la gestion de la flotte;

Considérant que la municipalité de Lotbinière souhaite obtenir certains rapports d'événements pour être en mesure de facturer certains services sur son territoire;

Considérant que la S.A.A.Q. exige le renouvellement de la résolution d'autorisation annuellement;

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Marin Groleau

Que, le Conseil municipal autorise les employés suivants à représenter la municipalité selon les besoins :

Mme Sandra Bélanger, directrice générale;

M. Onil Groleau, directeur du service des incendies;

M. Francis Brodeur-Durand, inspecteur municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

68-03-2022

7.2 - Les élus(es) municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien

Attendu que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Attendu que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Attendu qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Attendu que les élus(es) municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Attendu que la volonté des élus(es)municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Attendu que la volonté des élus(es) municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Attendu que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Nadine Demers

Que la municipalité de Lotbinière condamne avec la plus grande fermeté les actes militarisés entre l'Ukraine et la Russie;

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener le gouvernement russe à réviser son attitude et à respecter les principes d'autodétermination des pays;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

69-03-2022

7.3 - Octroi - Impression du journal « Le Phare »

Considérant que nous avons procédé à des soumissions dans le cadre de l'impression du journal municipal qui est distribué une fois par mois par le biais de Postes Canada;

Considérant que la soumission demandée comporte une page couleur pour la couverture et le dos du journal et que les autres pages sont en noir et blanc;

Considérant que les soumissions déposées comportent l'impression de feuilles 11x17 pliée en deux représentant par exemple (3 feuilles est égal à 12 pages);

Considérant les résultats :

Imprimeur	3 feuilles	4 feuilles	5 feuilles	6 feuilles	Livraison	Délai
Imprimerie St-Appo	326 \$	368 \$	410 \$	457 \$	25 \$	4 jours ouvrables
Document Express	420 \$	462 \$	525 \$	567 \$	0 \$	3 jours ouvrables
Imprimerie Sainte-Croix	410 \$	529 \$	641 \$	756 \$	20 \$	5-6 jours ouvrables

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Sylvain Pillenière

Que, le Conseil municipal octroi l'impression du journal à Imprimerie St-Appo dès avril 2022 pour une année;

Que, la dépense soit imputée au poste budgétaire 02.130.00.671.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET RURALITÉ

70-03-2022

8.1 - Demande d'approbation de PIIA - 854, rang Saint-François / Changement du revêtement extérieur

Considérant que le propriétaire veut changer le revêtement extérieur de la résidence principale qui est actuellement en vinyle blanc pour un revêtement en canexel de couleur scandinave (beige) ou acadia (vert);

Considérant que des chambranles peints en blanc seront ajoutés aux fenêtres et des coins blancs seront ajoutés à la résidence;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Pierre Lemay

Que, le Conseil municipal, à la suite des recommandations du CCU, autorise la présente d'approbation PIIA telle que présentée;

Que, le propriétaire procédera aussi à la rénovation de la galerie avant en bois et que les travaux ne sont pas règlementés par le PIIA.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

71-03-2022

8.2 - Demande d'approbation de PIIA - 7648, route Marie-Victorin / Changement du revêtement extérieur du bâtiment principal et secondaire

Considérant que le propriétaire veut changer le revêtement extérieur de la résidence principale et du bâtiment secondaire, soit le garage par un revêtement en vinyle de couleur grise, en latte de 4.5 pouces;

Considérant que le soffite sera aussi remplacé et sera de couleur blanche et il y aura ajout des coins de maisons blanc;

Considérant que les chambranles des portes et des fenêtres seront conservés et repeints en blanc;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Pierre Lemay

Que, le Conseil municipal, à la suite des recommandations du CCU, autorise la présente d'approbation PIIA telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

72-03-2022

8.3 - Demande d'approbation de PIIA - 7529, route Marie-Victorin / Approbation d'un enseigne

Considérant que le propriétaire veut installer une enseigne aux dimensions 48 pouces x 30 pouces en vinyle dans la vitrine occupant environ 20% de la superficie;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Pierre Lemay

Que, le Conseil municipal, à la suite des recommandations du CCU, autorise la présente d'approbation PIIA telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

73-03-2022

8.4 - Demande d'approbation de modification de PIIA - 7124, route Marie-Victorin / Changement des dimensions d'un garage

Considérant que par la résolution 129-12-2020 du CCU, il a été recommandé avec conditions la demande suivante :

Considérant que le propriétaire veut construire un garage attaché à la résidence principale en ossature de bois;

Considérant que les dimensions seront de 7.32 mètres x 9.14 mètres, la hauteur totale est de 6.4 mètres;

Considérant que le revêtement sera en canexel blanc cassé (off white) et la toiture en bardeau d'asphalte;

Considérant que le toit sera à deux versants comme la toiture actuelle;

Considérant que la marge de recul latérale sera de trois mètres et qu'il n'y a aucun empiètement dans la servitude;

Considérant que le projet s'harmonise avec les règles reliées au zonage ainsi qu'au PIIA.

La demande d'approbation avait été autorisée par la résolution du Conseil municipal portant le numéro 317-12-2020 avec les conditions suivantes :

- Le revêtement en canexel blanc cassé est accepté sauf pour la façade dont la couleur devra s'harmoniser avec la brique de la façade de la résidence principale;
- La pente du toit de garage doit respecter la pente du bâtiment principal pour harmoniser l'ajout;
- Les deux conditions sont basées sur la photo soumise au dossier simulant les travaux à venir.
- Les dimensions du garage doivent être de 37 pieds x 22 pieds.

Considérant la nouvelle demande d'approbation de PIIA consiste à la modification de la superficie, soit 7.32 mètres x 11.27 mètres;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Pierre Lemay

Que, le Conseil municipal, à la suite des recommandations du CCU, autorise la présente demande d'approbation PIIA avec en ajoutant la condition suivante à la demande initiale :

- - Les dimensions du garage doivent être de 22 pieds x 32 pieds.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

74-03-2022

9.1 - Dépôt du rapport annuel 2021 du service des incendies Lotbinière-Leclercville

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Nadine Demers

Que, le Conseil municipal prend acte du dépôt du rapport annuel des incendies de Lotbinière-Leclercville pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

10 - TRANSPORT

75-03-2022

10.1 - Interdiction de stationnement de la portion sud en direction est de la route Marie-Victorin dans le périmètre urbain

Considérant que, par la résolution 40-02-2022, le Conseil municipal a étudié le dépôt de l'analyse de circulation du ministère des Transports;

Considérant que, le Conseil municipal veut sécuriser le périmètre urbain;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Marin Groleau

Que, le Conseil municipal demande au ministère des Transports de placer des panneaux qui règlementent le stationnement dans la section sud en direction est, soit le côté n'ayant pas de trottoir à partir du lot 5 876 628 jusqu'au lot 5 877 061;

Que, le plan représentant la requête soit transmis avec la résolution au ministère des Transports.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

76-03-2022

10.2 - Dépôt de l'approbation des dépenses - Programme d'Aide à la Voirie Locale - Entretien des Routes Locales dont l'acronyme est PAVL-ERL

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 89 476.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

Considérant les compensations distribuées à la Municipalité de Lotbinière visent l'entretien courant et préventif des routes locales de priorité 1 & 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Considérant que la reddition de compte s'effectue dorénavant par le rapport financier municipal selon les nouvelles modalités du MAMH;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Nadine Demers

Et, résolu unanimement que la municipalité informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien préventif des routes locales 1 & 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du PAVL-ERL.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

77-03-2022

10.3 - PIIRL - Modification à la liste des priorités de la municipalité de Lotbinière

Considérant que, par la résolution 37-02-2022, le Conseil municipal a déposé les priorités de la municipalité de Lotbinière dans le cadre du PIIRL;

Considérant que, la route du Vieux-Moulin n'est pas incluse dans les routes de priorités 1 & 2;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Pierre Lemay

Que, le Conseil municipal, à la suite de la révision de l'étude du dossier :

- Préserve la route Commerciale (portion) et embranchement de la route Saint-Jean Baptiste;
- Ajoute la première portion de la route de la Pinière en partant de la route Marie-Victorin;

Que, le Conseil municipal désire intégrer en priorité 2 la route du Vieux-Moulin et la route Bédard qui desservent des propriétés et des agriculteurs et sont inscrites en priorité 3.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

78-03-2022

10.4 - Octroi - Nivelage des routes gravellées

Considérant que nous devons entretenir les routes gravellées par des travaux de nivelage;

Considérant que nous avons reçu une offre de service en ce sujet;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Marin Groleau

Que, le Conseil municipal octroie les travaux de nivelage à Dénéigement Laurier Inc;

Que, le taux de 164.00 \$ de l'heure pour approximativement 10 heures de travaux représentant un coût de 1 640.00 \$ avant taxes si applicables, soit imputé au poste budgétaire 02.320.11.521;

Que, les travaux de nivelage soient exécutés trois (3) fois par année pour l'entretien des routes gravellées.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

11 - HYGIÈNE DU MILIEU

79-03-2022

11.1 - Octroi - Travaux de correction de la ventilation du poste de distribution

Considérant que le système de gestion de la ventilation du poste de distribution de l'eau potable nécessite un remplacement ;

Considérant que la ventilation est essentielle au bon fonctionnement de la génératrice et pour la sécurité du personnel poste;

Il est proposé par Marin Groleau

Appuyé par Pierre Lemay

Que, le Conseil municipal mandate la firme JRT Automatisation tel la soumission 305580 pour les travaux de contrôle et supervision du système de ventilation;

Que, le montant de 9 075.00 \$ soit imputé au poste 23.052.14.724.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

80-03-2022

11.2 - Entente intermunicipale - Service de vidange des fosses septiques / Ajout de la municipalité de Villeroy

Considérant que la municipalité de Villeroy a signifié par la résolution 22-03-057 son intérêt à intégrer le service de vidange des fosses septiques de la MRC de Lotbinière;

Considérant que l'adhésion d'une nouvelle municipalité nécessite l'approbation de la majorité des municipalités participantes par résolution avant son acceptation par la mandataire, selon l'article 9 de l'entente relative au service de vidange régionale des installations septiques;

Considérant qu'il y a lieu de conclure une entente intermunicipale afin de régir l'organisation, l'opération et l'administration du service de vidange des fosses septiques des résidences isolées;

Considérant que l'entrée en vigueur de cette nouvelle entente entre 21 municipalités rendra caduque l'entente signée le 10 avril 2019 entre 20 municipalités;

Il est proposé par Marin Groleau

Appuyé par Pierre Lemay

Et, résolu à l'unanimité de désigner M. Jean Bergeron, maire de la municipalité de Lotbinière pour signer la nouvelle entente intermunicipale proposée aux municipalités désirant participer au service régional de vidange des fosses septiques de la MRC de Lotbinière.

12 - LOISIRS, FAMILLE ET ORGANISMES

81-03-2022

12.1 - Projet - Halte Camping Lotbinière

Considérant que le Conseil municipal souhaite réitérer le projet de « Halte Camping de Lotbinière » pour une deuxième année;

Considérant que des travaux d'aménagement doivent être produit pour l'amélioration des espaces et le drainage du terrain;

Il est proposé par Nadine Demers

Appuyé par Pierre Lemay

Que, le Conseil municipal, à la suite de la présentation des travaux à produire par l'inspecteur municipal, autorise la démarche;

Que, le montant approximatif de 14 500 \$ plus taxes si applicables pour l'ensemble des travaux soit imputé au poste budgétaire 02.701.50.512 et 23.070.00.723

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

82-03-2022

12.2 - Politique de gestion et de tarification - Journal "Le Phare"

Considérant que le journal « Le Phare » est une publication mensuelle permettant d'informer la population sur les différents volets de notre municipalité et des activités des organismes régionaux;

Considérant que l'administration municipale suggère une politique permettant de mieux desservir l'ensemble des citoyens en ce sujet de la conception à la tarification;

Il est proposé par Nadine Demers

Appuyé par Marin Groleau

Que, le Conseil municipal, à la suite de l'étude la politique « Gestion et tarification du journal Le Phare », entérine les conditions qui y sont inscrites;

Que, la révision tarifaire est produite une fois l'an lors de la préparation budgétaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

83-03-2022

12.3 - Tarification - Camp de jour

Considérant que le coordonnateur aux loisirs et à la vie communautaire a produit un sondage auprès de la population en sujet du Camp de jour et que les parents souhaitent sept (7) semaines au lieu de six (6);

Considérant que le coordonnateur aux loisirs et à la vie communautaire a proposé aux membres du Conseil municipal les tableaux pour les coûts d'inscriptions des enfants au Camp de jour de l'édition 2022;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Nadine Demers

Que, le Conseil municipal approuve la tarification suivante :

Tarification par enfant – Camp de jour résident de Lotbinière-Leclercville		
Enfant	Prix semaine	Prix pour la saison (7 semaines)
1 ^{er} enfant	50 \$	250 \$
2 ^{ième} enfant	45 \$	225 \$
3 ^{ième} enfant	40 \$	200 \$
4 ^{ième} enfant	35 \$	175 \$
5 ^{ième} enfant et plus	30 \$	150 \$

Tarification par enfant – Service de garde résident de Lotbinière-Leclercville		
Enfant	Prix semaine	Prix pour la saison (7 semaines)
1 ^{er} enfant	20 \$	100 \$
2 ^{ième} enfant	18 \$	90 \$
3 ^{ième} enfant	16 \$	80 \$
4 ^{ième} enfant	14 \$	70 \$
5 ^{ième} enfant et plus	12 \$	60 \$

Tarification par enfant – Camp de jour non-résident de Lotbinière-Leclercville		
Enfant	Prix semaine	Prix pour la saison (7 semaines)
1 ^{er} enfant	70 \$	350 \$
2 ^{ième} enfant	63 \$	315 \$
3 ^{ième} enfant	56 \$	280 \$
4 ^{ième} enfant	49 \$	245 \$
5 ^{ième} enfant et plus	42 \$	210 \$

Tarification par enfant – Service de garde non-résident de Lotbinière-Leclercville		
---	--	--

Enfant	Prix semaine	Prix pour la saison (7 semaines)
1 ^{er} enfant	28 \$	140 \$
2 ^{ème} enfant	25 \$	126 \$
3 ^{ème} enfant	22 \$	112 \$
4 ^{ème} enfant	20 \$	98 \$
5 ^{ème} enfant et plus	17 \$	84 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

84-03-2022

12.4 - Représentation auprès de la municipalité de Leclercville

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Marin Groleau

Que, le Conseil municipal désigne Jean Bergeron, Maire, pour représenter la municipalité de Lotbinière dans le cadre des dispositions à venir pour le Camp de jour avec la municipalité de Leclercville.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

13 - CULTURE ET DÉVELOPPEMENT

13.1 - Moratoire à l'entente entre le Pôle Agroalimentaire et la municipalité de Lotbinière

Ce point est retiré de la séance

14 - VARIA

Inscrire contenu ici

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

85-03-2022

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 h 52.

Constat

Par sa signature, le Maire, reconnaît qu'il approuve chacune des résolutions et conséquemment, renonce à l'exercice de son droit de veto.

Jean Bergeron
Maire

Sandra Bélanger
Directrice générale & secrétaire-trésorière

FIN DU PROCÈS-VERBAL